

## CERTIFICAT D’AFFICHAGE de dépôt d’une demande de certificat d’urbanisme d’information

### Cadre réservé à la mairie

#### Le projet **Certificat d’Urbanisme d’Inforamation**

Sur un terrain situé à : **PAUL VAILLANT 13110 PORT DE BOUC** ayant fait l’objet d’une demande enregistrée sous le n° **CU 013 077 26 00016**, déposée à la mairie le : **23/09/2026**

par : **SELAS**,

fera l’objet d’un accord tacite<sup>[2]</sup> à défaut de réponse de l’administration un mois après cette date.

### Cachet de la mairie



\* Dans le cadre d’une saisine par voie électronique, le récépissé est constitué par un accusé de réception électronique.

[2] Certains travaux ne peuvent pas être commencés dès la délivrance du permis et doivent être différés : c’est le cas notamment des travaux situés dans un site classé. Vous pouvez vérifier auprès de la mairie que votre projet n’entre pas dans ces cas.

[2] Le maire ou le préfet en délivre certificat sur simple deman